

# Bruxelles aura son centre pour jeunes délinquants en 2020

■ Un ancien internat de Forest sera rénové en IPPJ pour héberger vingt garçons et dix filles.

Près de la moitié des ados délinquants qui sont pris en charge en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) viennent de Bruxelles. C'est vrai pour les filles (17% des mineurs concernés) comme pour les garçons qui ont commis un "fait qualifié infraction". Les six IPPJ que compte actuellement la Fédération Wallonie-Bruxelles sont pourtant toutes situées en Wallonie (à Braine-le-Château, Fraipont, Wauthier-Braine, Jumet et Saint-Hubert, pour les garçons; à Saint-Servais, pour les filles)

Résultat: si une mère qui habite Anderlecht et n'a pas de voiture veut rendre visite à son gamin de 16 ans placé à Saint-Hubert, ça lui prend la journée... Sans compter le coût financier pour des proches qui sont souvent précarisés. Pas évident, dans ce contexte, de s'appuyer sur ces familles, intervenants pourtant majeurs dans le travail de réinsertion des jeunes qui ont fait des -grosses- bêtises.

## Un projet mixte et innovant

Pour toutes ces raisons, Rachid Madrane (PS), ministre francophone en charge de l'Aide à la jeunesse, estime essentiel d'ouvrir une IPPJ à Bruxelles. Ce projet vient de recevoir le feu vert du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le centre, ouvert, se situera dans l'ancien internat de l'athénée royal Victor Horta, à Forest. Le site, composé d'une maison, d'une tour et d'un garage, réclame d'importants travaux de rénovation et de mise en conformité. L'IPPJ de Bruxelles, mixte, devrait ouvrir ses portes vers la fin 2019. Elle comportera deux sections de dix places pour les garçons et une section de dix places pour les filles.

Le projet éducatif de la future institution, qui se veut innovant, se base sur une large réflexion menée avec les professionnels du secteur, l'administration de l'Aide à la jeunesse et le Délégué gé-

néral aux droits de l'enfant, Bernard De Vos. Il veut coller au plus près des besoins des mineurs en termes de réinsertion.

*"La volonté est de créer une institution en lien avec la cité, ses écoles, ses associations, les institutions publiques de formation pour pouvoir travailler concrètement à l'insertion sociale du jeune, à son retour à l'école et à l'acquisition de savoirs donnant accès à l'emploi, précise Rachid Madrane. On veut accompagner les jeunes dans leur processus de réinsertion ou de réorientation du projet de vie."*

Cela passe par un "réaccrochage" scolaire, la création d'un réseau de relations sociales positives, un suivi de la scolarité, la fréquentation d'une maison de jeunes ou d'un service AMO (Aide en milieu ouvert), un accompagnement médical et psychologique, en relation étroite avec les parents et la famille au sens large.

Et pas question de laisser tomber le jeune à l'issue de son placement: l'IPPJ de Bruxelles comptera un service d'accompagnement post-institutionnel (API) de vingt places (seize pour les garçons; quatre pour les filles). Elle disposera aussi de quatre "kots de transition supervisés" pour s'initier à l'autonomie. Ces logements visent notamment des jeunes proches de leur majorité dont le retour en famille n'est plus possible.

L'institution disposera aussi d'une grande salle de sports qui pourra être utilisée par les associations du quartier et les clubs de la commune, pour renforcer les liens entre l'IPPJ et l'extérieur.

**En 2016, 1 447 prises en charge**

Le ministre Madrane a par ailleurs indiqué vendredi qu'une réforme des IPPJ était en cours (lire ci-dessous). Actuellement, les six IPPJ peuvent prendre en charge simultanément 363 jeunes: 144 en régime ouvert; 102 en régime fermé et 117 en accompagnement post-institutionnel (API).

En 2016, on a comptabilisé 1 447 prises en charge en services d'hébergement (hors API), ce qui correspond au nombre total d'entrées en IPPJ. Un même jeune peut être admis plusieurs fois au cours de la même année.

**Annick Hovine**

## Les missions des IPPJ vont être recentrées

Comment prendre en charge les jeunes qui ont dérapé, plus ou moins gravement? Les IPPJ développent différents types d'intervention. Il existe pas moins de seize projets éducatifs et neuf durées de placement! On fait de la relance, de l'accueil court, de l'orientation, de l'observation... Des projets éducatifs plus souvent juxtaposés qu'articulés entre eux. Sur le terrain, on constate que les magistrats orientent d'abord les jeunes en fonction des places libres et pas du projet. Le ministre veut changer les choses: *"L'idée est d'uniformiser un maximum la manière dont un adolescent est encadré, ce qui rendra aussi plus simples les éventuels changements de section"*.

Un groupe de travail planche sur une réforme des IPPJ dont l'intervention sera recentrée sur quelques missions. Quatre nouveaux "services diagnostics" (qui remplaceront les sections d'accueil) seront mis en place: trois à Saint-Hubert (pour les garçons) et un à Saint-Servais (pour les filles). Le jeune y restera un mois (et non plus quinze jours), le temps de l'observer et d'évaluer sa dangerosité, son risque de récurrence, ses ressources sociales et familiales. Dans les "services d'éducation" (un en régime ouvert et un en régime fermé), la durée de prise en charge sera fixée à trois mois, renouvelables.

**An. H.**